ID: 077-217703370-20210408-ARR2021_0071-AR



DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021_ 0071

ARRÊTÉ

OBJET: AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT COURS DU LUZARD - DE L'ALLÉE VOLTAIRE AU ROND POINT SALVADOR ALLENDE- A NOISIEL (77186) POUR LA POSE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR DU 19 AVRIL 2021 AU 10 MAI 2021

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

CONSIDÉRANT la demande du 25 mars 2021 de la société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400),

CONSIDÉRANT la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement Cours du Luzard - de l'allée Voltaire au Rond-Point Salvador Allende - à Noisiel (77186), pour la pose d'un réseau de chaleur, du 19 avril 2021 au 10 mai 2021,

CONSIDÉRANT que la société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400), est l'entreprise chargée des travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et de stationnement aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1: La société RVM, sise RD 87 EPAUX-BEZU (02400), est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement Cours du Luzard - de l'allée Voltaire au Rond-Point Salvador Allende - à Noisiel (77186).

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite Cours du Luzard - de l'allée Voltaire au Rond-Point Salvador Allende - à Noisiel (77186), des déviations seront mises en place au moyen de panneau directionnel, pour permettre la bonne exécution des travaux de pose d'un réseau de chaleur, du 19 avril 2021 au 10 mai 2021.

ARTICLE 3: Les déviations se feront suivant les plans joints. Une par le Cours des Deux Parcs et le Cours du Château, une autre par le Cours des Roches et l'avenue Mendès France.

1/3



ID: 077-217703370-20210408-ARR2021_0071-AR

0071

Suite de l'arrêté n° ARR2021 Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT COURS DU LUZARD - DE L'ALLÉE VOLTAIRE AU ROND POINT SALVADOR ALLENDE- A NOISIEL (77186) POUR LA POSE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR DU 19 AVRIL 2021 AU 10 MAI 2021 »

ARTICLE 4: Le stationnement sera interdit au droit du chantier à tout véhicule sauf chantier et secours du 19 avril 2021 au 10 mai 2021, et ce en fonction de l'avancée du chantier. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 5: Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle.

ARTICLE 6: La mise en place de la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux. Elles seront conformes à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public et dans le respect des règles de l'art. Le chantier est autorisé de 8 heures à 17 heures 30.

ARTICLE 7: La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La RAPT,
- La société RVM,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux (2) mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télé-recours citoyens, accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10: Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Maire

Mathieu VISKOVIC

Fait à Noisiel, le 08 AVR. 2021

2/3

hôtel de ville

place E.Menier B.P. 35

77426 Marne la Vallée cedex 2

tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

ID: 077-217703370-20210408-ARR2021_0071-AR

0071 Suite de l'arrêté n° ARR2021_ Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT COURS DU LUZARD - DE L'ALLÉE VOLTAIRE AU ROND POINT SALVADOR ALLENDE- A NOISIEL (77186) POUR LA POSE D'UN RÉSEAU DE CHALEUR DU 19 AVRIL 2021 AU 10 MAI 2021 »

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'État le 1 2 AVR. 2021 Affiché en Mairie le 1 2 AVR. 2021 Publié au Recueil des Actes Administratifs le Notifié le 1 2 AVR. 2021 1 2 AVR. 2021

3/3